



CONSEIL

C(2003)253
A usage officiel

Conseil

**PROPOSITION D'ADMISSION DE LA BULGARIE AU REGIME DE L'OCDE POUR
L'APPLICATION DE NORMES INTERNATIONALES AUX FRUITS ET LEGUMES**

(Note du Secrétaire général)

Ce document est soumis au Conseil pour approbation selon la procédure écrite.

JT00155764

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

1. L'Organisation a reçu une demande d'admission au Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes présentée par la Bulgarie [AGR/CA/FVS(2001)10]. Cette demande a été examinée lors de la 61ème session de la Réunion plénière du "Régime" qui a eu lieu à Paris du 20 au 22 octobre 2003 [AGR/CA/FVS/M(2003)1]. La Réunion plénière a émis un avis favorable à cette demande et est convenue d'inviter le Comité de l'agriculture à transmettre cet avis au Conseil, en lui recommandant d'approuver l'adhésion de la Bulgarie au "Régime" en tant que pays non membre.

2. Le Comité de l'agriculture a approuvé, le 7 décembre 2003, par la procédure écrite, le projet de Décision figurant en annexe et, par conséquent, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2003)253 ;
- b) adopte le projet de Décision relative à l'admission de la Bulgarie au Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, qui figure en Annexe au document C(2003)253.

ANNEXE

PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL
relative à l'admission de la Bulgarie
au Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales
aux fruits et légumes.

LE CONSEIL,

Vu l'article 5 a) et c) de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, en date du 14 Décembre 1960 ;

Vu la Décision du Conseil, en date du 8 avril 1999 portant révision du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes [C(99)10/FINAL] ;

Sur la proposition du Comité de l'Agriculture ;

ADMET la Bulgarie au Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.